



**LES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES :
DES ALLIÉES À SOUTENIR ET DÉVELOPPER POUR METTRE FIN À LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES !**

« La violation des droits de l'homme la plus honteuse se caractérise sans doute par la violence à l'égard des femmes. Elle ne connaît pas de clivages géographiques, culturels ou sociaux. Tant que des actes violents continueront d'être perpétrés, nous ne pourrons prétendre à des progrès pour atteindre l'égalité, le développement et la paix. »

Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations unies

**AVIS DE LA FÉDÉRATION DES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES (FMHF) PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES
CONSULTATIONS PRÉ-BUDGÉTAIRES 2020-2021**

A l'attention de Monsieur Eric Girard, ministre des Finances
consultations@finances.gouv.qc.ca

LE VENDREDI 7 FÉVRIER 2020

Fédération des maisons d'hébergement pour femmes
C.P. 55036, Succursale Maisonneuve, Montréal (Québec) H1W 0A1
Tél. 514-878-9757 • Fax 514-878-9755 • www.fede.qc.ca • @la_FMHF

Table des matières

1. Introduction.....	3
1.1 La Fédération des maisons d’hébergement pour femmes	3
1.2 La prévalence et les coûts de la violence envers les femmes	3
1.3 Textes, inégalités et violence envers les femmes	3
2. Les maisons d’hébergement sont essoufflées	4
2.1 Les maisons : toute une gamme de services.....	5
2.2 Pour répondre aux situations complexes des femmes	5
2.3 Prendre soin des équipes pour prendre soin des femmes et de leurs enfants	7
3. Les ressources et besoins de la FMHF.....	8
3.1 Les conditions de réussite	9
4. Conclusion	10
Annexe 1 : Verbatim de la motion	11
Annexe 2 : Cadre financier type d’une maison première étape de 12 places	12
Annexe 3 : Cadre financier type d’un appartement 3 ^{1/2} en deuxième étape.....	13

1. Introduction

Les consultations pré-budgétaires sont l'occasion pour les maisons d'hébergement de témoigner de leurs difficultés à remplir pleinement leur mission, dues au sous financement chronique pourtant reconnu à l'assemblée nationale par une motion unanime le 6 novembre dernier (voir annexe 1).

Depuis plusieurs années, nous constatons l'augmentation des demandes de services (hébergement, services externes, jeunesse, etc.), mais le financement des organismes ne permet plus de suivre la cadence. Nous dresserons ici un portrait des besoins les plus criants, et proposerons un mode de financement qui permette de répondre rapidement aux réalités des femmes et des enfants violentés.

1.1 La Fédération des maisons d'hébergement pour femmes

Depuis 1987, la Fédération regroupe, soutient et représente des maisons d'hébergement, dans un but de promotion et de défense des droits des femmes violentées et de leurs enfants. La FMHF œuvre à informer et former ses maisons membres. Elle est également associée à de nombreux groupes et projets de recherches. Elle participe aux diverses consultations provinciales, nationales et internationales touchant les réalités des femmes et des enfants. Elle fait partie d'un grand nombre de concertations afin de promouvoir la vision et l'expertise de ses membres et de défendre les droits des femmes.

La Fédération représente 36 maisons situées dans 10 régions du Québec, qui soutiennent des femmes victimes de violences conjugale et familiale, d'agressions et d'exploitation sexuelles, de traite, de violences basées sur l'honneur, etc. Elles accueillent chaque année près de 3000 femmes et leurs 1500 enfants. Leur taux d'occupation avoisine voire dépasse le 100% et elles ont refusé, en 2018-2019, 14 997 demandes d'hébergement faute de place disponible au moment de l'appel.

1.2 La prévalence et les coûts de la violence envers les femmes

12 milliards de dollars annuellement (en 2009!) : c'est l'estimation minimaliste de ce que coûte la violence envers les femmes (violence conjugale¹ et agressions sexuelles²) au Canada. Et cela, sans compter la violence familiale, l'exploitation sexuelle, la traite, les violences basées sur l'honneur, les mutilations génitales féminines, les mariages forcés, les avortements forcés, les grossesses forcées, les tentatives ou menaces de meurtres, etc.

Une femme sur trois vivra de la violence sexuelle ou conjugale au cours de sa vie. 90% des victimes d'agressions sexuelles connaissent leur agresseur. La cause la plus importante de meurtre des femmes de 18-24 ans est l'homicide par le partenaire ou l'ex-partenaire. Une femme tous les deux jours et demi au Canada et 12 femmes par année au Québec périssent aux mains de leur conjoint ou ex conjoint.

Les violences doivent être comprises comme un continuum qui a des conséquences dans toutes les sphères de la vie des femmes.

1.3 Textes, inégalités et violence envers les femmes

La FMHF travaille dans une perspective féministe intersectionnelle reconnaissant le continuum des violences envers les femmes. Son analyse s'inscrit absolument dans les termes de la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes³ et de la Déclaration pour

¹ http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/vf-fv/rr12_7/p0.html

² http://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/jp-cj/victim/rr14_01/p1.html

³ <https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CEDAW.aspx>

l'élimination de la violence envers les femmes⁴ ratifiées par le Canada il y a plus de 20 ans. D'ailleurs, les chartes canadienne⁵ et québécoise⁶ des droits et libertés garantissent à chacune une vie digne et libre ainsi que le droit d'être protégée et de vivre une vie sans violence. Il est plus que temps que ces principes deviennent réalité. En attendant, de nombreuses femmes vivent au quotidien des dénis de leurs droits fondamentaux.

Le Québec a longtemps été pionnier en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Or, force est de constater le retard désormais accumulé. L'égalité pour toutes les femmes ne sera réalité que lorsque les violences sexo-spécifiques qu'elles vivent prendront fin. En effet, dans une société vraiment égalitaire, il n'y a plus de place pour ces violences sexistes. D'autre part, ce n'est que lorsque les femmes ne seront plus violentées : verbalement, physiquement, psychologiquement, économiquement, sexuellement, spirituellement, socialement, etc., que l'on pourra se targuer de vivre dans une société réellement égalitaire. Indissociables donc, la fin des violences et la réalisation de l'égalité de fait pour toutes les femmes sont les objectifs de la FMHF et de ses membres.

Les maisons d'hébergement ne devaient être qu'une solution temporaire lorsqu'elles sont nées voici plus de 40 ans. Malheureusement, leur existence est toujours d'actualité. Donnons-leur les moyens de travailler à la réalisation de leur mandat – soit la fin de leur existence.

2. Les maisons d'hébergement sont essoufflées

Les maisons sont des organismes de première ligne : des milieux de vie 24-7 qui assurent le gîte, le couvert et, surtout, la sécurité physique et psychologique des plus menacées de nos concitoyennes. Elles sont au cœur de plusieurs débats en cours au Québec : #MoiAussi, *Idle no more*, homicides conjugaux et familiaux, violences conjugale et familiale, DPJ, exploitation sexuelle, itinérance, soutien des femmes immigrantes notamment en région, etc.

En 2018-2019, les seules maisons de la FMHF ont hébergé près de 3000 femmes et leurs 1500 enfants. Elles ont soutenu plus de 40 000 femmes et enfants via leurs services externes. Elles ont répondu à plus de 50 000 appels et réalisés plus de 175 000 interventions individuelles. Avec un taux d'occupation qui avoisine ou dépasse les 100%, elles ont dû refuser, faute de place disponible, 14 997 demandes d'hébergement.

Soulignons que les seules maisons de la FMHF ont soutenu près de 200 femmes ayant vécu une tentative d'homicide, bien que la Sécurité publique fasse état d'une trentaine de dénonciations annuelles. 50% des femmes soutenues devaient composer avec une problématique de santé mentale. 30% des enfants suivis avaient fait l'objet d'un signalement à la DPJ et plus de 80% d'entre eux avaient subi des violences. Plus de 80% des femmes en situation d'itinérance ont vécu des violences ou de l'inceste durant l'enfance.

Les maisons ne suffisent plus à répondre aux besoins des femmes et des enfants. Elles ferment des chambres et des services et ont des listes d'attente de plusieurs semaines, voire mois, pour les services externes. Elles réduisent l'offre de sensibilisation et de prévention car elles ne souhaitent pas créer une demande à laquelle elles ne pourront pas répondre, faute de place ou de personnel. À l'échelle de la province, ce sont plus de 60 000 demandes d'hébergement qui sont refusées chaque année faute de place disponible.

⁴ <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/violenceagainstwomen.aspx>

⁵ <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/Const/page-15.html#h-39>

⁶ <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-12>

Ces chiffres font froid dans le dos. Ce sont au quotidien des choix déchirants : faute de moyens, de personnel et de place disponible. La complexification des situations des femmes, la réduction des services publics et l'augmentation des demandes de services font que, malgré leur bonne volonté et toute leur créativité, les maisons ne sont plus en mesure de répondre aux besoins des femmes.

2.1 Les maisons : toute une gamme de services

Les maisons d'hébergement pour femmes violentées et en difficultés sont des actrices importantes de la sécurité physique et psychologique des femmes et des enfants qu'elles soutiennent, via l'hébergement, les services externes, les services jeunesse, la sensibilisation et la prévention qu'elles offrent dans les communautés, etc.

En plus de l'hébergement, les maisons proposent de l'intervention individuelle et de groupe, de l'intervention jeunesse, des accompagnements physiques dans l'ensemble des démarches des femmes et des enfants (immigration, francisation, santé physique et psychologique, parcours scolaire, parcours socio-judiciaire, IVAC, réinsertion sociale et professionnelle, etc.) ainsi que bien des moments d'intervention informelle. Elles réalisent près de 7 000 activités de formation et de sensibilisation dans les communautés. Plus de 5 000 femmes cognent spontanément à leur porte chaque année pour demander de l'aide. Elles doivent souvent refuser faute de ressource ou de place disponible.

Or, les maisons sont confrontées à de nombreux défis liés au sous financement chronique pourtant reconnu par une motion unanime de l'Assemblée nationale le 6 novembre 2019⁷.

Les équipes des maisons sont épuisées et ne peuvent plus fonctionner dans un tel contexte. Nous le répétons. Les maisons, faute de financement, ferment des chambres ou n'offrent plus d'intervention jeunesse. Elles doivent réduire les services externes et les séances de sensibilisation et de prévention dans les communautés, car elles ne souhaitent pas générer une demande à laquelle elles ne pourront répondre. L'efficacité de la prévention n'est pourtant plus être à démontrer. Sans prévention la violence augmentera, nos ressources seront débordées, elles ne pourront plus faire de sensibilisation, la violence augmentera.... Il faut se donner les moyens de briser ce cercle vicieux.

Presque aucune maison n'a été ouverte depuis près de 10 ans, alors que la population, et la demande, continuent d'augmenter. Ce sont plusieurs dizaines de milliers de demandes d'hébergement qui sont refusées chaque année et autant de femmes et d'enfants qu'on laisse dans un environnement qui n'est pas sécuritaire. Les situations des femmes et des enfants se complexifient. Les délais de séjour en maison s'allongent, comme ceux pour l'aide juridique, le logement social, les parcours d'immigration, etc. Les barrières systémiques à la sortie des femmes des maisons sont nombreuses.

Or, preuve est faite de l'utilité de ces ressources. Il faut donc que la société se donne les moyens qu'elles fonctionnent de façon optimale.

2.2 Pour répondre aux situations complexes des femmes

Malgré les efforts constants consentis pour répondre à l'ensemble des besoins, le travail des maisons est limité par le manque criant de financement, qui oblige à des choix déchirants. Le manque de moyen conduit nécessairement à restreindre l'offre de services. Combiné au désengagement de l'État, ce sont donc des milliers de femmes auxquelles on refuse des services et que l'on renvoie vers davantage de violence.

⁷ <http://fedec.gc.ca/actualites/femmes-violentees-ecopent-sont-nos-politiques>

Par exemple, lorsqu'une maison héberge trois femmes immigrantes allophones : elle refusera la quatrième demande. En effet, l'intervention nécessite alors un interprète, ce qui signifie des coûts et du temps supplémentaire dont on ne dispose pas.

Les femmes à statut précaire sont également particulièrement vulnérables : elles risquent de se voir confisquer la garde des enfants, voire d'être déportées (par la loi de l'immigration) avant d'être protégées (par les chartes et la politique en violence conjugale du Québec).

De même, les mères canadiennes se voient parfois retirer la garde de leurs enfants, confiés au conjoint violent, car elles sont accusées d'instabilité résidentielle puisqu'elles ont séjourné en maisons d'hébergement. Pourtant, c'était pour fuir la violence du conjoint et protéger leurs enfants qu'elles s'y étaient réfugiées.

Les femmes en situation de handicap ou aînées ne trouveront pas ou peu de place en maisons d'hébergement faute de ressources adaptées pour les personnes à mobilité réduite. De même, les femmes devant composer avec d'autres formes de handicap (physique ou intellectuel) risquent de ne pas bénéficier de ressources adaptées à leurs besoins.

Les femmes aînées ne pourront potentiellement pas, faute de service du CLSC, prendre plus d'un bain par semaine.

Plusieurs maisons reçoivent également des femmes, souvent le vendredi soir, tout juste sorties des urgences psychiatriques. En effet, il semble que les équipes de soignants préparent la fin de semaine et cherchent à libérer des places en hôpital.

Certains CISSS ou CIUSSS cherchent à réserver des lits dans les maisons pour leur clientèle. Pour ce faire, ils accordent un financement non négligeable - que les maisons ne peuvent pas refuser sans mettre leur survie en péril. Il faut toutefois se rendre compte que ces lits sont réservés et que donc plusieurs femmes sont privées de ressources et de soutien.

Et les exemples se multiplient montrant que les maisons, même sans financement cohérent et en nombre grandement insuffisant, pallient aux manques divers et variés de nos différents systèmes. Toutefois, elles ne sont plus en mesure de le faire de façon équitable et ce sont les femmes violentées et leurs enfants qui paient pour le manque de volonté politique.

Nous constatons donc un manque flagrant :

- de financement récurrent à la mission globale selon le nombre de places pour les maisons existantes,
- de nouvelles places (nous évaluons les besoins à plusieurs centaines de places au Québec / soit au moins une maison supplémentaire par région),
- de services d'interprétariat professionnels et gratuits⁸,
- et d'accessibilité universelle (très peu de maisons sont adaptées pour les femmes à mobilité réduite ou les femmes aînées, faute de financement pour réaliser ces adaptations fondamentales).

⁸ <http://fedeqc.ca/publications/sous-financement-maisons-dhebergement-pour-femmes-facteur-aggravant-marginalisation>

2.3 Prendre soin des équipes pour prendre soin des femmes et de leurs enfants

Nous l'avons évoqué, les équipes des maisons sont à bout de souffle. Après des années à composer avec un financement qui ne correspond pas à la réalité de leurs frais fixes, les maisons ont été obligées de négliger les conditions de travail. Lorsqu'un organisme investit entre 80 et 90% de son budget en masse salariale, ce sont rapidement les équipes qui écopent.

Ainsi, les investissements significatifs demandés dans la section suivante serviront surtout à bonifier les conditions de travail des intervenantes des maisons. Un travail considérable doit être fait pour mettre à niveau les échelles salariales. De plus, nombre de maisons ne sont pas en mesure d'offrir ni régime de retraite, ni assurances collectives à leurs employées. Cette situation devrait être corrigée rapidement.

Les maisons partagent leur bassin de potentielles travailleuses avec notamment le réseau de la santé et des services sociaux. Évidemment, dans ces conditions, il est très difficile d'être concurrentielles. Les pauvres conditions de travail qu'elles offrent ne permettent pas aux maisons d'embaucher, de retenir et de former du personnel pour répondre à la gravité des situations auxquelles elles sont quotidiennement confrontées.

Des organismes œuvrant en 24/7 comme les maisons doivent pouvoir offrir des primes de soir et de nuit. Elles doivent aussi être en mesure de proposer des primes d'éloignement pour diverses régions (Chibougamau, Gaspé, Alma, Maniwaki, etc.). Elles doivent pouvoir doubler certains quarts de travail pour assurer la sécurité des femmes et des enfants. Dans l'état de la situation, ce n'est souvent pas possible et une seule intervenante doit faire l'accueil des femmes qui arrivent, l'intervention formelle et informelle, participer à des rencontres de concertation et répondre à la ligne 24/7. C'est intenable.

Les équipes doivent également être formées afin de pouvoir répondre à la diversité des situations. Cela commande des investissements importants, dans la mesure où il faut dégager, payer en plus de remplacer la personne en formation, et ensuite s'assurer du transfert de connaissance à toute l'équipe. Les équipes doivent également bénéficier de supervision clinique régulièrement afin d'éviter notamment le syndrome vicariant.

Nous présentons, dans la prochaine section, les besoins financiers des maisons de 1^{er} et 2^e étape membres de la FMHF. Nous proposerons ensuite quelques conditions de réussite pour un financement qui répondent réellement aux besoins des femmes et des enfants violentés.

3. Les ressources et besoins de la FMHF

La FMHF compte 479 places en maison d'hébergement

La FMHF compte 132 unités de 2^e étape (format divers)

La FMHF comptera bientôt 200 unités de 2^e étape (2021-2022)

Les coûts en perspective

En 2009, la violence conjugale et les agressions sexuelles ont coûté 12 milliards au Canada en 2009 (!)

En 2018-2019, le budget du MSSS est de 40.8 milliards de dollars⁹

L'enveloppe consacrée aux maisons (première et 2^e) est d'environ 80 à 100 millions

Les conséquences en perspective

Si les femmes ne sont pas dans nos maisons, elles sont de retour dans un environnement violent, à l'hôpital ou dans la rue...

Une évaluation des besoins

Une place en maison d'hébergement coûte 113 575 annuellement en 2020-2021 (voir annexe 2)

Les besoins sont minimalement de 1.2 million de dollars annuellement pour les maisons entre 5 et 9 places (frais fixes incompressibles)

Besoins pour les 479 places de la FMHF : 58 000 000

Financement actuel : environ 26 500 000

Manque à gagner : environ 32 millions

Besoins pour les 132 unités de 2^e étape FMHF : 12 000 000

Financement actuel : 696 000

Manque à gagner : 11 300 000

Sachant que le coût des unités doit être repensé

Financement actuel : 27 877 (peu importe la structure)

Voici les coûts réels d'exploitation (voir annexe 3)

- Appartement en colocation subventionné par chambre : 43 000
- 31/2 ou studio : 50 000
- 41/2 : 60 000
- 51/2 : 70 000

Total des besoins FMHF – 1^e et 2^e étape : 70 millions de dollars

Financement actuel : 26.3 millions

Manque à gagner FMHF : 43.7 millions de dollars annuel récurrent

⁹ https://www.tresor.gouv.qc.ca/fileadmin/PDF/budget_depenses/19-20/fr/2-Plans_annuels_gestion_depenses_MO.pdf

3.1 Les conditions de réussite

Le rehaussement significatif du financement des maisons existantes est une condition essentielle au développement de davantage de places. En effet, sans cette première mesure structurante, le développement de davantage de places d'hébergement et de maisons les mettraient toutes dans une situation intenable (difficulté à recruter et à retenir du personnel, épuisement des équipes, difficultés financières, impossibilité de réaliser pleinement la mission et de délivrer des services de qualité, etc.).

Par ailleurs, il est illusoire de penser que les communautés puissent fournir une part importante du financement d'organismes telles les maisons d'hébergement, qui opèrent des ressources 24/7 de première ligne. Elles doivent composer avec des enjeux importants de sécurité physique et psychologique des femmes et des enfants qu'elles soutiennent. Elles ont des frais incompressibles importants. Plus de 80% de leur budget est investi en masse salariale. Elles sont dans toutes les communautés, dont plusieurs n'ont pas les moyens d'injecter de l'argent dans le communautaire. Il est contre-productif de leur imposer un pourcentage de fonds issus d'autres sources que le PSOC.

Le financement à la mission globale via le programme de soutien des organismes communautaires (PSOC) du ministère de la Santé et des Services sociaux doit pouvoir constituer la seule source de financement lorsqu'il n'est pas possible d'en trouver d'autres. Il doit de plus être indexé selon les coûts réels d'exploitation des organismes (3.25%), qui ne sont pas ceux des ménages ni l'IPC qui sert de balise actuellement. Il doit finalement être à la hauteur des besoins et permettre aux organismes de réaliser pleinement leur mission fondamentale. Le PSOC devrait aussi être le véhicule de financement des maisons de 2^e étape, qui ont besoin d'autant de flexibilité que leurs consœurs.

Évidemment, le financement consenti aux maisons de 1^{er} et 2^e étape doit être récurrent et à la mission globale. Ces organismes essentiels doivent pouvoir prévoir leurs actions sur plusieurs années pour trouver leur plein potentiel. Des sommes non récurrentes placent les maisons dans des situations inextricables au niveau de la planification des activités et de la rétention de personnel.

L'ensemble de ce qui sera développé doit permettre l'accessibilité universelle pour répondre aux besoins de toutes les femmes en situation de handicap et des femmes âgées, car les ressources existantes présentent de grands déficits à ce sujet.

De plus, le financement de ressources telles les maisons d'hébergement de 1^e et 2^e étape ne saurait être tributaires de critères régionaux. L'entente politique en cours avec le MSSS doit demeurer le modèle à suivre. En effet, ni les besoins exprimés par les régions, ni une approche populationnelle ne permettent de prendre en compte les besoins et réalités des femmes, des enfants et des organismes sur le territoire. Les besoins de maisons de même taille, bien que différents, sont similaires. Ainsi, une maison de 12 places située à Montréal ou à Gaspé doit bénéficier du même financement.

Finalement, il est désormais temps pour le Québec de se doter d'un plan de consolidation des maisons existantes (première et deuxième étape) assorti d'une stratégie de développement de ressources réfléchi sur plusieurs années, et ce, afin de répondre aux besoins de notre population. Nous appelons le gouvernement à prendre la mesure des nombreuses formes de violences subies par les femmes et des conséquences qu'elles génèrent à court, moyen et long termes tant pour les personnes que pour nos communautés. Il n'est plus l'heure des demi-solutions improvisées. Les femmes et les enfants dont la sécurité est compromise méritent mieux que des miettes.

Conséquemment, nous appelons le gouvernement à impliquer la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes dans les discussions et réflexions. L'expertise de nos maisons membres en matière de violence, les contacts constants avec le terrain et les réalités des femmes et des enfants, les liens avec les différents ministères, la perspective historique de la lutte contre la violence envers les femmes et les enfants : ce sont tous des éléments qui doivent faire partie des discussions pour arriver à des solutions cohérentes. La FMHF dispose de cette expertise unique et souhaite la mettre au service de l'importante réflexion qui s'amorce.

4. Conclusion

La situation des maisons d'hébergement est critique et commande des investissements rapides et importants. Rappelons les chiffres : des taux d'occupation qui dépassent les 100% presque partout dans la province. Les besoins se font sentir partout, mais sont particulièrement criants dans plusieurs régions.

Dans l'état actuel des choses, les maisons sont confrontées à des choix déchirants : fermer des chambres, réduire les services externes, annuler la participation à des séances de sensibilisation, ne pas fournir d'interprète, etc. Ce sont donc moins de femmes et d'enfants qui peuvent bénéficier de leurs services.

Pourtant, les maisons devraient pouvoir répondre aux importants besoins des femmes et de leurs enfants. Elles sont garantes de leur sécurité physique et psychologique. Il est évident que le financement à la mission globale doit être revu largement à la hausse.

Par ailleurs, les maisons doivent refuser plusieurs milliers de demandes d'hébergement chaque année. Les chiffres sont consternants. Rappelons que ces chiffres sont conservateurs, et qu'ils ne comptent pas les enfants qui auraient accompagné ces femmes. En effet, quand il n'y a pas de places, on ne demande pas combien d'enfants auraient aussi bénéficié des services.

Il faut clairement, et rapidement, prendre la mesure des nombreuses formes de violence subies par les femmes et envisager l'ouverture de plusieurs maisons représentant quelques centaines de places, et ce, dans l'ensemble des régions. Toutefois, cela ne saurait se faire dans les conditions de financement actuelles.

Le gouvernement a reconnu le sous financement chronique et le besoin de développer le réseau des maisons d'hébergement lors d'une motion transpartisane à l'Assemblée nationale le 6 novembre 2019. Nous espérons que cet appel soit entendu, notamment dans le cadre du nouveau plan d'action contre la violence conjugale que la ministre de la Condition féminine devra mettre en œuvre après l'annonce du premier ministre en décembre 2019.

Nous espérons surtout que cet appel soit entendu dans le cadre du budget 2020-2021. Nous rappelons que nous restons disponibles afin de contribuer aux réflexions.

Annexe 1 : Verbatim de la motion

Verbatim de la motion du 6 novembre 2019

Verbatim de la motion

« Que l'Assemblée nationale souligne l'apport important et nécessaire des maisons d'hébergement pour femmes violentées;

« Qu'elle souligne également le travail de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes et du regroupement des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, qui travaillent en collégialité;

« Qu'elle constate le sous-financement chronique des maisons d'hébergement qui place de nombreuses femmes et enfants en situation de danger;

« Qu'elle enjoigne au gouvernement de consolider le réseau actuel par un rehaussement du financement des maisons existantes;

« Qu'enfin, elle demande au gouvernement de réinvestir dans le réseau des maisons d'hébergement pour femmes et enfants dans le but d'ouvrir des places rapidement. »

Votée à l'unanimité des 109 députés présents.

Annexe 2 : Cadre financier type d'une maison première étape de 12 places

Besoins financiers planchers d'une maison d'hébergement pour femmes violentées vivant de multiples problématiques sociales et leurs enfants / 12 places / 2018-2019					
secteurs et nombre de postes	poste	salaire annuel (ce sont les débuts d'échelle qui sont proposés ici)	total	taux horaire	nb heure
gestion					
	1 direction	70 000	70 000	38,5	35
	1 coordo	60 000	60 000	33	35
	1 adjointe	22 000	22 000	20	21
	1 soutien	34 500	34 500	19	35
	1 soutien	34 500	34 500	19	35
	1 soutien	34 500	34 500	19	35
intervention					
	4 doublage semaine	45 500	182 000	25	35
	3 doublage WE	20 800	62 500	20	20
	2 poste nuit	34 500	69 000	19	35
jeunesse					
	2 temps plein	45 500	91 000	25	35
externe					
	2 temps plein	45 500	91 000	25	35
sensi-concer					
	1 temps plein	45 500	45 500	25	35
	TOTAL MASSE SALARIALE		796 500		
	avantage sociaux	22% masse salariale	167 265		
	formation	1 à 5% masse salariale	8 000		
	remplacement	de 14 à 16% masse salariale	107 000		
	frais administratifs	12-15% masse salariale	100 000		
	frais d'hébergement	12-15% masse salariale	100 000		
	total 12 places		1 278 765		

total des places FMHF : 479

Financement d'une maison de	actuel	besoins 2018-2019	besoins 2019-2020 indexé à 3,25%	besoins 2020-2021 indexé à 3,25%	manque à gagner 2020-2021
12 places	650 000	1 278 765	1 320 000	1 363 000	713 000
22 places	800 000	2 343 000	2 420 000	2 498 650	1 698 650
479 places	26 500 000	54 667 203	56 443 890	58 278 316	31 778 316

une place vaut 106 500 en 2018-2019

une place vaut environ 110 000 dollars en 2019-2020

une place vaut 113 575 en 2020-2021

les maisons de 9 places et moins demandent le financement pour 9 places (frais fixes incompressibles)

pour faire les calculs : une maison de 12 places a besoin d'environ 16 temps plein et 4 temps partiel.

quand on ajoute trois places, on ajoute 2 postes temps plein / 6 places 4 postes / 9 places 6 postes

maison de 15 places : 18 temps plein

maisons de 18 places : 20 temps plein

maisons de 22 places : minimalement 25 temps plein

pour l'indiquer et le compter, ça peut être en % de poste

Les salaires annoncés ici sont les entrées d'échelle. Un budget peut donc être plus important avec une équipe expérimentée.

Annexe 3 : Cadre financier type d'un appartement 3^{1/2} en deuxième étape

Cadre financier deuxième étape : 3 1/2 logement seule		
dépenses services sociaux	en proportion 1ere étape ou nombre d'heure	TOTAL en dollars
salaire, charges sociales et avantage sociaux		
Salaire direction		1 933 \$
salaire administration		606 \$
salaire coordo		3 884 \$
salaire intervention		11 879 \$
avantage sociaux		2 265 \$
charge sociale de l'employeur		2 985 \$
formation des équipes		420 \$
personnel de soutien (concierge, réparations générales, entretien divers, etc.)		1 698 \$
2 heures de services 24/7		2 765 \$
services aux femmes		- \$
activités de groupes		75 \$
interprétariat (femmes et enfants) et traduction des documents des femmes		- \$
adaptation des services (accessibilité, brail, LSQ, achat matériel, etc.)		50 \$
transport des femmes (pour diverses démarches et RDV - besoins de sécurité)		50 \$
location entrepôts pour stocker les biens		- \$
sous total Ressources humaines et services sociaux		28 609 \$
dépense occupation des lieux		- \$
loyer		- \$
hypothèque		3 550 \$
intérêts hypothécaires		4 700 \$
électricité		780 \$
chauffage		130 \$
frais administratifs		- \$
Frais d'hébergement (articles de maison)		350 \$
télécom (telephone, internet, etc.)		460 \$
assurances maison		900 \$
taxes foncières		475 \$
autres taxes ? (scolaire, eau, etc.)		- \$
sécurité (caméra, système d'alarme, cartes, etc.)		100 \$
entretiens, réparations, rénovations, déneigement, etc.		475 \$
représentation, transport et déplacements intervenantes		185 \$
Honoraire professionnels divers		275 \$
fourniture de bureau, photocopies, etc.		300 \$
cotisation et abonnements divers		325 \$
matériel informatique		30 \$
site internet + réseaux sociaux		- \$
frais AGA et CA		75 \$
TPS et TVQ non remboursable		- \$
frais d'audit		425 \$
intérêts et frais bancaires		80 \$
fonds de pérennité / réserve de remplacement		750 \$
projets spécifiques (traduction documents intervention, traduction site internet, rénovation pour accessibilité, etc.)		440 \$
sous total occupation des lieux		14 805 \$
amortissement		6 600 \$
grand total		50 014 \$

Coût par appartement **50 000 \$**